

**ARRÊTÉ PORTANT RECEVABILITÉ DE LISTE DE CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DU 15/10/2020  
AU CONSEIL DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS (COLLÈGE USAGERS)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations  
Vu l'arrêté du 17/09/2020 portant organisation de l'élection 15/10/2020 au conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège des usagers),  
Vu l'arrêté du 23/09/2020 relatif à la liste électorale afférente à l'élection du 15/10/2020 conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège des usagers),  
Vu les avis du comité électoral consultatif du 16/09/2020 et du 06/10/2020,  
Considérant la seule liste «EBM » déposée pour l'élection précitée,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1:**

➤ Est déclarée recevable pour l'élection des représentants usagers au conseil de l'UFR Langues et civilisations prévue le 15/10/2020 (09H00-11H00),

→ la liste «EBM » comportant les 10 noms suivants:

- 1. DELPIERRE Manon;
- 2. HELVERT Alexandre ;
- 3. LUIJTEN Corinne ;
- 4. PHOLIEN Clément ;
- 5. FRAISE Emilie ;
- 6. SIMON Paul ;
- 7. MOUNAIX Carole
- 8. SARRAZY-GOMEZ Alex ;
- 9. SARAGNET Auriane ;
- 10. BOULARD William.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne (espace étudiants). Il fait également l'objet d'un d'affichage dans les locaux de l'UFR Langues et civilisations (Bâtiment A, couloir 1<sup>er</sup> étage).

**ARTICLE 3 :**

Mme La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 07 octobre 2020



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,  
Le président,

Lionel LARRÉ.